

# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 8 / 20 octobre 2020

## Nouvelle directive - Port obligatoire de la protection oculaire

Dans le contexte actuel de transmission communautaire soutenue et pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité des travailleurs, de nouvelles directives provenant de la CNESST en lien avec le port des protections oculaires s'appliqueront au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Dorénavant, le travailleur ou la travailleuse en interaction avec la clientèle à moins de 2 mètres, et en l'absence d'une barrière physique, devra obligatoirement porter les deux équipements de protection suivants :

- Masque de procédure ET
- Protection oculaire (lunettes de protection ou visière).

Il sera possible de porter uniquement un masque de procédure dans le cas où les travailleurs portent TOUS un masque de procédure et qu'ils

n'ont aucune interaction avec la clientèle. Pour les secteurs administratifs où le port du couvre-visage est autorisé sans protection oculaire, le respect de la distanciation physique de 2 mètres est toujours requis.

Vous trouverez ci-dessous les recommandations SST et PCI sur les types de protections oculaires réutilisables souhaitées.

Suivant ces recommandations, d'ici le début du mois de

novembre, vous recevrez de votre gestionnaire une protection oculaire. Pour l'instant, une seule protection est autorisée par travailleur afin d'assurer un approvisionnement pour l'ensemble du personnel et des médecins. Les agentes administratives de la DSP des installations auront la responsabilité de commander les protections oculaires pour les médecins de leur secteur.

Travailleurs en contact avec la clientèle à moins de 2 m sans barrière physique	Type de protection oculaire recommandé
Zone froide	Lunette de protection Durée de vie : 6 mois à plus de 12 mois
Zone tampon, tiède et chaude OU Travailleur qui porte des verres correcteurs	Visière Durée de vie : 2 à 6 semaines

## Pour mieux vous y retrouver et adopter les mesures de protection les plus sécuritaires en milieu de travail, visitez le : [ciiss-bsl.gouv.qc.ca/restez-vigilants](http://ciiss-bsl.gouv.qc.ca/restez-vigilants)

Vous y trouverez une foire aux questions ainsi que des affiches sur le port adéquat, la désinfection et l'entreposage de votre protection oculaire.



Le déploiement de l'authentification multifacteur a débuté depuis peu et se déroulera jusqu'à la fin du mois d'octobre. Elle est déployée aux utilisateurs de la messagerie électronique pour l'ensemble du réseau de la santé.

L'authentification multifacteur est une méthode de rehaussement de sécurité de compte et consiste à valider

## Déploiement de l'authentification multifacteur pour l'ensemble des utilisateurs de la messagerie électronique Outlook

l'identité de l'utilisateur, selon des critères précis. L'authentification multifacteur s'ajoute au mot de passe et aux questions de sécurité qui sont déjà utilisés pour sécuriser votre compte de messagerie électronique. Cette méthode est déployée sous forme d'attribut qui est ajouté au compte de messagerie électronique. Par la suite, les utilisateurs sont invités à finaliser la configuration en choisissant une méthode d'authentification.

L'équipe de soutien à la messagerie électronique, sous la direction des ressources informationnelles, procède à l'implantation de l'authentification multifacteur une direction à la fois.

Les employés possédant un compte de messagerie recevront une note de service et une procédure explicative dans les heures ou la journée qui précède l'implantation de l'authentification multifacteur.

Une nouvelle section concernant l'authentification multifacteur a été ajoutée dans l'intranet, sous Directions administratives > Direction des ressources informationnelles. Vous pouvez y accéder en cliquant ICI.

Pour toute question ou problème, veuillez communiquer au 1 844 400-2433, option 2.

La vaccination, la meilleure protection

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

FAITES-VOUS VACCINER.

Québec.ca/vaccingrippe

Votre gouvernement

Québec

Médecins, membres du personnel et stagiaires

## Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020

Les cliniques de vaccination sont offertes à la population ainsi qu'aux travailleurs de la santé et aux médecins du CISSS. Les cliniques débuteront le 1er novembre 2020, dans toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent.

Des cliniques de vaccination avec et sans rendez-vous seront offertes dans les installations. Les calendriers de vaccination pour les travailleurs de la santé et les médecins sont disponibles par MRC sur l'intranet, dans les nouvelles régionales. Ils seront aussi affichés dans les différents secteurs et installations.

Nous vous rappelons que le vaccin demeure le meilleur moyen de protection contre la grippe saisonnière et ses complications potentielles. Il est important de se faire vacciner lorsque l'on vit avec une maladie chronique telle que le diabète, des troubles immunitaires, une maladie cardiovasculaire, respiratoire ou rénale.



# COVID-19 – Dernières nouvelles

## Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web

[cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19](https://cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19)

## Section COVID-19 de l'intranet

[mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca](https://mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca), [Menu principal > COVID-19](#)



Palier 3

Alerte modérée

Pour plus d'informations :

[cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid](https://cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid)

## Conditions de travail temporaires – Mesures financières pour bonifier la disponibilité de main-d'œuvre

En mai dernier, l'arrêté ministériel 2020-035 a décrété de nouvelles mesures financières pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, afin de bonifier la disponibilité de la main-d'œuvre. Ces mesures ont été bonifiées à compter du 27 septembre 2020 par la désignation de notre région par le ministre de certaines de nos installations. [Consultez les nouvelles régionales de l'intranet pour plus d'information.](#)

## Installation d'une zone chaude à Rimouski

Une zone chaude est présentement en voie d'être installée à l'Hôtel Le Navigateur situé à Rimouski, pour une mise en opération le mardi 3 novembre. Cette zone permettra d'accueillir jusqu'à une trentaine d'usagers testés positifs à la COVID-19, pour lesquels l'isolement de 14 jours prescrit n'est pas possible dans leur milieu de vie actuel, soit en RI, RTF, RPA ou RAC. [Consultez les nouvelles régionales de l'intranet](#) pour plus d'information ou [la section COVID-19 > Notes de service.](#)

## Suivi – Écllosion de COVID-19 au CHRGP

En date du 20 octobre, une unité de soins du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP), à Rivière-du-Loup, fait toujours face à une écllosion de COVID-19. À ce jour, le bilan s'élève à 20 cas qui ont été testés positifs à la COVID-19 depuis le début de l'écllosion le 24 septembre dernier. Cependant, aucun nouveau cas n'a été déclaré depuis 11 jours. En plus des mesures de protection mises en place, le dépistage des usagers, du personnel et des médecins sur l'unité en écllosion se poursuit.

## Prise en charge des arrêts cardiorespiratoires intrahospitaliers en période de pandémie COVID-19

Une mise à jour de la procédure Prise en charge des arrêts cardiorespiratoires intrahospitaliers en période de pandémie COVID-19 a été faite le 14 octobre 2020. Vous trouverez le document sous [COVID-19 > Outils cliniques.](#)

## Suivi – Écllosion de COVID-19 dans une unité de l'Hôpital régional de Rimouski

L'Hôpital de Rimouski fait face à une écllosion de COVID-19 au sein de l'une de ses unités d'hospitalisation. En date du 20 octobre, quatre employés ont reçu un test positif à la COVID-19. Toutes les personnes connues ayant eu un contact significatif avec les cas ont été isolées. Aucun usager n'est touché. Un comité de gestion des écllosions est déployé et les équipes de prévention et contrôle des infections sont présentes dans l'installation. Les mesures de protection ont également été renforcées sur place.

## Mise à jour des principes directeurs sur la mobilité, la stabilisation et la formation de la main-d'œuvre

Avec l'évolution de la pandémie de la COVID-19, le comité exécutif PCI émet une mise à jour de la note de service diffusée le 1<sup>er</sup> juillet 2020. [Cette mise à jour est disponible dans l'intranet sous COVID-19 > PCI > Recommandations du comité exécutif PCI.](#)

## Heures de visite en centre hospitalier

Les visites dans les centres hospitaliers sont actuellement permises uniquement pour les personnes proches aidantes, à n'importe quel moment du séjour, sous certaines conditions. Vous trouverez toutes les informations à partir du site Web de notre organisation [sous la section COVID-19 > Heures de visite en centre hospitalier.](#)

## Pratico-pratique des appros – Numéro du 8 octobre 2020

Par le feuillet d'information Pratico-pratique des appros, le Service des approvisionnements souhaite vous transmettre des informations importantes concernant les produits, les équipements et les fournitures. [Pour consulter ce numéro, rendez-vous dans l'intranet dans la section COVID-19 > Approvisionnements.](#)



## Recrutement de familles d'accueil jeunesse

Une famille d'accueil est une personne seule, un couple ou une famille qui accueille dans sa résidence principale un ou des enfants ou adolescents en difficulté afin de lui offrir des conditions de vie favorisant une relation de type parental dans un contexte familial. Les adultes de cette famille substitut permettent aux jeunes d'évoluer dans un milieu apaisant, sécurisant, stable, chaleureux, stimulant.

Ce sont différentes situations, parfois difficiles, dans la vie d'un jeune et de sa famille qui incitent à impliquer le soutien d'une famille d'accueil dans son parcours. Ces dernières, et les adultes qui les composent, contribuent au bien-être et au développement physique, mental et affectif de ces jeunes en sachant prendre soin d'eux, les écouter, les soutenir et les aimer. Chaque jeune peut

s'épanouir et développer son potentiel si une famille d'accueil lui offre des conditions gagnantes.

Pour plus d'information, consultez notre section [recrutement famille d'accueil](#) du site Web de notre CISSS ou celui du MSSS, à l'adresse suivante : [Quebec.ca/familledaccueil](https://Quebec.ca/familledaccueil).

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Option 1 : Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h) suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Option 2 : Conditions de travail (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)

